



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
Haut Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > « Le traitement médiatique de la question migratoire doit être basé sur l'expertise et les principes des Droits de l'Homme » Mme Akharbach au séminaire sur Médias, droits de l'Homme et politiques migratoires le 18 décembre 2019 à l'ISIC- Rabat

[A](#) [1] [A](#) [1]

« Le traitement médiatique de la question migratoire doit être basé sur l'expertise et les principes des Droits de l'Homme » Mme Akharbach au séminaire sur Médias, droits de l'Homme et politiques migratoires le 18 décembre 2019 à l'ISIC- Rabat

18 déc 2019







« Le traitement médiatique de la question migratoire doit faire désormais l'objet d'une réflexion renouvelée pour tenir compte des évolutions intervenues du fait de la transformation numérique des sociétés" a déclaré la présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, Mme Latifa Akharbach lors d'un séminaire régional intitulé « Médias, droits de l'Homme et politiques migratoires», organisé, le 18 décembre 2019 à l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC), par le Centre Chourouq pour la Démocratie, l'Information et les Droits de l'Homme, en partenariat avec le Centre Al-Jazeera des Libertés Publiques et des Droits de l'Homme et le Centre d'Etudes d'Al-Jazeera.. Illustrant son propos de nombreux exemples, elle a notamment attiré l'attention de l'audience sur le fait que "les médias, nouveaux et traditionnels, présentent souvent la migration comme étant une crise géopolitique majeure alors que nombre d'organisations mondiales spécialisées la considèrent comme une crise globale des Droits de l'Homme et une défaillance des politiques et procédures d'accueil »

Mme Akharbach a également souligné la complexité du phénomène migratoire ce qui implique que « le traitement médiatique qui lui est consacré doit d'être fondé sur l'expertise et les principes de Droits de l'Homme". " La responsabilité sociale des médias et leur grand pouvoir d'influence imposent aux journalistes de se référer à des données fiables sur la réalité de la migration sur le terrain, de procéder en permanence à la contextualisation des informations recueillies et d'être sur le terrain autant que faire se peut pour limiter le risque de biais inhérents au recours à des sources et des agences internationales dont la production n'est jamais neutre à ce propos. " La réduction du décalage entre la représentation médiatique du fait migratoire et la réalité de la migration sur le terrain, est à ce prix » a insisté la Présidente de la HACA.

Ce décalage favorise l'instrumentalisation de la question migratoire par les mouvements xénophobes, nourrit leur discours de haine et exacerbe les polarisations au sein des sociétés.

En présentant l'action de la HACA en matière de promotion de bonnes pratiques liées au traitement médiatique de la question migratoire, Mme Akharbach a précisé que l'instance de régulation marocaine se base sur deux principes nomémment prévus dans son mandat: la lutte contre les discours haineux et discriminatoires dans les contenus médiatiques audiovisuels et la promotion des pratiques professionnelles fondées sur les principes de Droits de l'Homme et le respect de la dignité humaine.

Au terme de cette rencontre, à laquelle ont pris part des représentants d'institutions gouvernementales, d'instances nationales de bonne gouvernance et de Droits de l'Homme, d'organisations de la société civile et du monde académique, ainsi que des représentants de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et du Comité international de la Croix-Rouge , des attestations ont été remises à des journalistes et étudiants en journalisme ayant bénéficié d'un cycle de formation en matière de couverture médiatique de la question migratoire.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>